



**JEUNESSE
et
SPORTS**

Direction Départementale de la
Jeunesse et des Sports
Cité Administrative
68 026 COLMAR Cédex

Tél : 03.89 24 83 74

Fax : 03.89 24 85 08

LE PREFET DU HAUT-RHIN

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- N°** 29/2000 - DDJS 68 - SPORTS
- Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- Vu** le décret n° 85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements sportifs et des fédérations sportives
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 614 du 28 Février 2000, portant délégation de signature au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin
- Sur** proposition du Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

ARRETE

ARTICLE 1er L'agrément prévu à l'article premier du décret n° 85-237 du 13 février 1985 est accordé au groupement sportif dont le nom suit pour la pratique des activités sportives précisées ci-après :

Numéro d'agrément	Titre et Siège	Sports pratiqués
29/2000 - 68 - S	Cercle d'Echecs Philidor Mulhouse 3, rue de Thann 68200 MULHOUSE	ECHECS

ARTICLE 2 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 18 mai 2000
Pour le Préfet du Haut-Rhin
et par délégation

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports

Michel BARET

